

# Attention la zone bleue est mise en place à Grandvilliers

La zone bleue est mise en place à Grandvilliers (Oise). Le marquage au sol a commencé mercredi 16 janvier 2019 rue du Général-Leclerc. N'oubliez pas vos disques de stationnement.

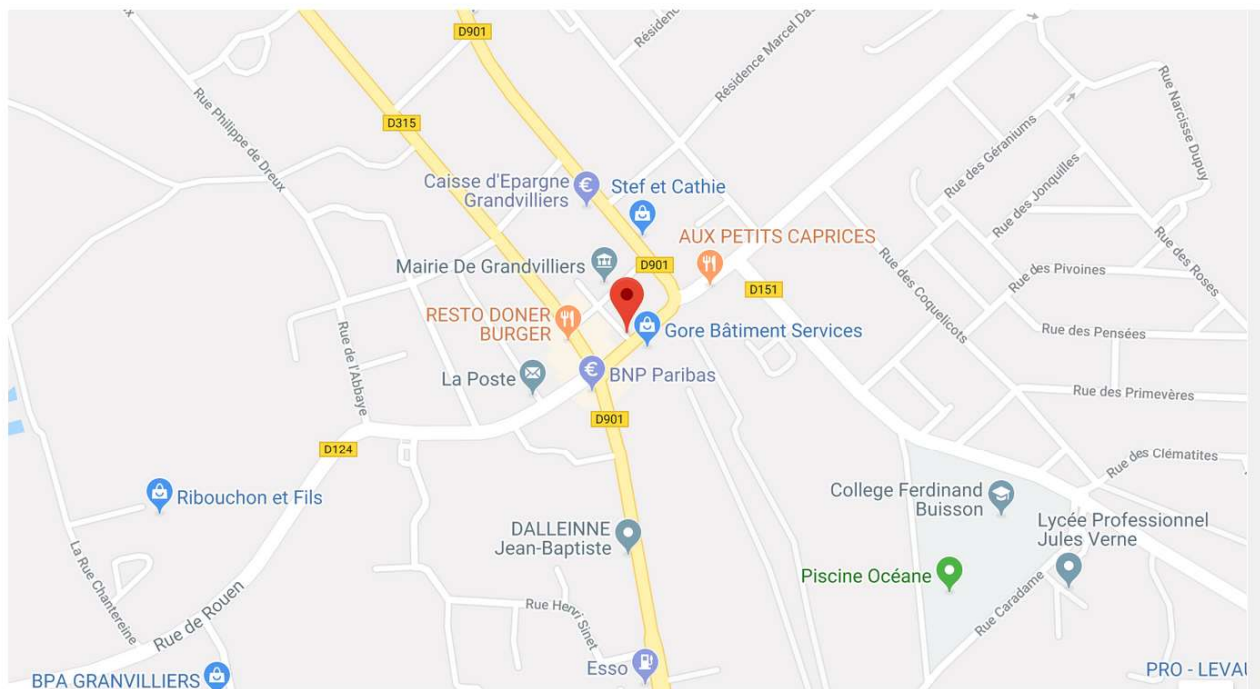
Publié le 16 Jan 19 à 15:18



Le marquage au sol de la zone bleue a commencé ce mercredi 18 janvier 2019 rue du Général Leclerc à Grandvilliers. (©Le Réveil de Neufchâtel)

La **zone bleue** est progressivement **mise en place à Grandvilliers (Oise)**. Ce mercredi 16 janvier 2019, le marquage au sol a été effectué rue du Général Leclerc. Il sera achevé avec la pose d'une signalétique vendredi 18 janvier 2019 dans les rues concernées.

La zone bleue est instaurée rue Frédéric-Petit, du rond-point jusqu'à la rue neuve et du rond point jusqu'à la rue de la Cense; rue du Général Leclerc, des deux côtés, du carrefour avec la rue d'Amiens jusqu'à celui avec la rue Vaugeois; rue d'Amiens, du rond-point jusqu'à l'intersection avec la rue Ferdinand-Buisson, et Place Barbier, rue pavée; rue Eugène de Saint-Fuscien du côté pair jusqu'au cabinet dentaire et du côté impair jusqu'au marchand de cycles.



« Nous allons vérifier si les personnes mettent leur disque fourni par des commerçants grandvillois. Nous remettrons des PV le 1<sup>er</sup> février », prévient Jacques Larcher, maire de Grandvilliers.

En cas d'absence de disque de stationnement ou de dépassement du temps autorisé par la zone bleue, ce dernier devra payer une **amende** de 35 €.